



## Nos autorités

L'année 1997 a vu le renouvellement de nos autorités à fin octobre. M. Bernard Porchet après douze ans de dévouement au sein de la Municipalité a émis le désir de quitter ses fonctions. Nous t'adressons un tout grand merci pour le travail accompli.

Après un premier tour où les 6 candidate candidats sortants ont été réélus, un deuxième tour a été nécessaire pour mettre en place un nouveau Municipal. Deux personnes se sont affrontées, soit MM. Victor Fiadeiro qui avait fait acte de candidature et M. Luc Jaunin. M. Victor Fiadeiro l'a emporté d'une longueur. En fin de journée l'élection du syndic s'est faite dans le calme et sans surprise, M. Yves Jaunin sortait plus qu'honorablement au premier tour. Au mois de novembre le Préfet, M. Piot a procédé à l'installation de la Municipalité et a assermenté les membres du conseil qui étaient présents. Ensuite de quoi les commissions usuelles ont été nommées.

Au conseil général nous avons reçu la démission de M. Luc Jaunin, président qui a remis les clés de la commune au 31 décembre. Merci Luc pour ton dévouement pendant ces 4 ans où tu as présidé et mené les débats à l'entière satisfaction de tous. Merci aussi, en cette fin de législature à Micheline Peguiron qui officie efficacement en tant que secrétaire du conseil.

Nous profitons de l'occasion pour vous remémorer le nom de vos autorités et leurs fonctions reprises au 1er janvier 1998:

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Yves Jaunin, Syndic            | Administration générale, finances<br>Tél. privé 887 73 11 – Tél. prof. 881 13 43<br>Victor Fiadeiro, suppléant                |
| René Vonnez,<br>Vice-président | Forêts<br>Tél. 887 74 72<br>Philippe Métraux, suppléant   |
| Francine Debétaz               | Police, hygiène, services sociaux<br>Tél. privé 887 74 90 – Tél. prof. 320 30 41<br>Yves Jaunin, suppléant                    |
| Jean-Claude Peguiron           | Eaux, épuration<br>Tél. 887 72 93<br>Thierry Boucard, suppléant   |
| Philippe Métraux               | Domaines, pâturage<br>Tél. 887 74 02<br>Jean-Claude Peguiron, suppléant   |
| Thierry Boucard                | Police des constructions, écoles<br>Tél. 887 72 75 – Tél. prof. 887 70 86<br>Francine Debétaz, suppléante                     |
| Victor Fiadeiro                | Routes, chemins, bâtiments communaux,<br>déchetterie<br>Tél. privé 887 72 53 – Tél. prof. 644 61 11<br>René Vonnez, suppléant |

Pour les affaires courantes 1997 s'est déroulé d'une façon relativement calme avec deux séances du conseil général. La première pour l'adoption des comptes qui sont toujours considérés comme bons et la deuxième pour l'adoption du budget, avec comme travaux importants à prévoir la dernière étape de l'épuration pour Fr. 400 000.– environ.

## Quelques aspects conviviaux de cette année 1997

La municipalité, pour ses quatre ans de fonctionnement a pris quelques jours de congé et s'est expatriée au Canada où elle a pu se rendre compte des étendues et des surfaces qui nous dépassent quelque peu.

## Fêtes des vendanges à Neuchâtel

Cette année, le canton de Vaud était l'hôte d'honneur de cette fête. Il y avait délégué ses autorités, fanfares et groupes, avec les étendards des communes présents au cortège. M. Philippe Métraux a bien voulu nous représenter et porter bien haut nos couleurs ainsi que deux classes de Fey qui ont participé au cortège des enfants le samedi.

## Etat civil de Fey

### Mariages

|           |  |
|-----------|--|
| 4 avril   | Berthoud Christian et Paquier Nathalie               |
| 9 mai     | Laurent Sébastien et Bugnon Nadya                    |
| 2 juillet | Grossenbacher Christelle<br>et Calame Longean Michel |

### Naissances

|                |                 |
|----------------|-----------------|
| 12 décembre 96 | Gerber Tristan  |
| 1er mars       | Wagnière Dylan  |
| 9 mai          | Seiler Damien   |
| 16 juin        | Rouiller Danyck |
| 27 octobre     | Berthoud Léo    |
| 25 novembre    | Rochat Kenza    |

### Décès

|            |                   |
|------------|-------------------|
| 15 février | Debétaz Alice     |
| 28 février | Jaunin Lucien     |
| 27 mai     | Lechère Raymond   |
| 12 août    | Pahud Yvonne      |
| 13 août    | Jung Blurette     |
| 7 décembre | Dupertuis William |
| 2 mars 98  | Braillard Roger   |

Bonjour à:  
 Bujard Dominique, Céline et Jérôme  
 Crisinel Camille  
 Guignard Marianne  
 Perrin José  
 Schlup Claire-Lise  
 Perreira Carlos  
 Rodrigues Maria  
 Walter Nathalie  
 Pidoux Lionel  
 Mayor Mical, Estelle et Maïlys  
 Lazzuri Vania  
 Muller Nathalie  
 Zimmermann Yvan  
 Hesbeen Walter  
 Caretti Annick  
 Quero Benoît  
 Stauffer Deborah  
 Jaccard Christophe  
 Rebiffe Nicole et Paul

Départs: 31 personnes

Population au 10 décembre 1997:  
 428 habitants

### Un grand merci à nos habitants

Cette année de nouveau pour animer notre village nos concitoyens se sont investis et en de multiples décorations. C'est en parcourant nos rues que nous avons pu découvrir jour après jour une nouvelle fenêtre s'illuminer pour recréer ainsi vingt-quatre fenêtres symbolisant le calendrier de l'Avent. Ces fenêtres à découvrir ont fait l'objet d'un concours dont le tirage au sort s'est effectué lors du petit Nouvel-an concocté par le football et la jeunesse que nous profitons de féliciter pour cette initiative et remercier pour leur dévouement.

Ce concours était ouvert à toutes et à tous et se sont 40 bulletins qui sont rentrés. Nous vous donnons ci-après la liste des noms à trouver ainsi que ceux des gagnants

#### Fenêtres de l'avent

- 1 Baumgartner Sylvie et Jacques
- 2 Dutoit Martine et Ernest
- 3 Boulangerie
- 4 Haefliger Christine et Patrick
- 5 Caretti Anne et Alexandre
- 6 Buchs Eliane et Echenard
- 7 Jaunin Antoinette et Albert
- 8 Fiadeiro Victor
- 9 Maison de Commune
- 10 Bovet Liliane et Serge
- 11 Laurent Christiane et Jean-Marc
- 12 Vonnez Liliane et René
- 13 Salvisberg Eliane et Yvan

- 14 Jaunin Edwige et Pierre
- 15 Cuendet S. et Paltani A.
- 16 Banque Raiffeisen
- 17 Jaunin Sabrina et Luc
- 18 Boucard Nicole et Thierry
- 19 Laurent Nicole et Dominique
- 20 Berthoud Christian
- 21 Péguiron Ariane et Alfred
- 22 Jaunin Manuela et Yves
- 23 Pesquet Irène et Jean-Louis
- 24 Schneeberger Nathalie et J.Y.

Pour rendre attractif ce marathon, M<sup>me</sup> Françoise Pelet s'est adressée à nos commerçants qui ont bien voulu agrémenter le tirage au sort de quelques lots, nous avons donc reçu:

- un panier garni de la Boulangerie Grossenbacher;
- un bon pour deux fondues au Café Central M. B. Laurent;
- deux bons de fr. 25.- à la Boucherie A. et A. Péguiron;
- sept sacs de l'agence de voyage TPT, M. R. Dutoit;
- une calculatrice de la Banque Raiffeisen, M<sup>me</sup> E. Laurent;
- deux jeux de domino de la Banque Raiffeisen M<sup>me</sup> E. Laurent;
- deux bons Mac Donald de Fr. 10.- offerts par la Municipalité;
- quatre bouteilles de vin de la part de la Municipalité

Là aussi un merci tout particulier à ces généreux donateurs

Le tirage au sort s'est effectué en trois étapes: la première pour les enfants, la deuxième pour les adultes et pour terminer, après avoir regroupé tous les bulletins, le tirage pour le superbe panier garni.

#### Les heureux gagnants sont

Jaunin Coralie – Jaunin Sylvie – Haefliger Murielle – Noël Nathalie – RoCHAT Steve – Bovet Liliane – Jaunin Manuel – Meylan Muriel – Hernandez Sofia – Noël Pierrette – Haefliger Yan – Peguiron Ludovic – Jaunin Kilian – Jaunin Sabrina – Eggenberger Sven – Pelet Julien .  
 Lot principal: Jaunin-Vonvez Albert.

Cette période lumineuse a malheureusement été ternie, le 24 décembre au soir par l'accident dont Christiane Laurent a été la victime. Nous formons nos vœux sincères de complet rétablissement.

Au départ de cette nouvelle législature nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux arrivants nous formons nos

vœux de santé et prompt rétablissement à tous nos malades, accidentés hospitalisés et adressons nos bons messages à nos habitants résidant dans des institutions. Nos pensées vont également aux familles qui ont passé par le deuil durant 1997. Nous pensons aussi à toutes les personnes qui sont au chômage et dont le travail fait défaut, sans oublier nos fidèles habitants.

### Clin d'œil

A toutes et à tous les apprentis, étudiants ayant réussi leurs examens. Bravo.

### 1998

A peine le temps de tourner la dernière page du calendrier que nous nous retrouvons confronté avec un dossier lourd de conséquences, le boulanger M. Grossenbacher et son épouse, à la suite d'un changement d'activité, nous offrait de racheter le bâtiment et le terrain dans le but de maintenir une boulangerie dans le village, aucun acheteur privé n'étant à même d'investir le montant demandé.

Le nouveau job de M. Grossenbacher débutant le 1<sup>er</sup> février, le temps était compté pour décider si la Commune entrait en matière. Dans ce cas, M<sup>me</sup> Grossenbacher était d'accord de garder le commerce ouvert afin de maintenir le chiffre d'affaires pour favoriser la reprise par un futur boulanger.

La réaction première de vos autorités: «Maintenir une boulangerie dans notre village, élément essentiel, tant pour garder une certaine convivialité que pour fournir un service aux personnes âgées et à toutes celles qui se déplacent dans ce lieu.»

Etudes, expertises et discussions se sont succédées pour permettre d'arriver devant un conseil convoqué le 4 février 1998. Une commission a été nommée en charge d'étudier ce dossier.

Une agitation soudaine s'est ressentie parmi nos concitoyens, en négatif et bien sûr en positif avec des chiffres erronés, les commentaires allaient bon train pour en arriver au soir de ce conseil, où la vie sociale de notre cher village allait se jouer, à bulletins secrets.

Pour sa première séance Dominique Laurent a su mener le débat et notre syndic

a exposé le cas d'une façon claire et transparente:

- prix du bâtiment et de ses annexes Fr. 750 000.-;
- prix du terrain Fr. 240 000.-, avec en contrepartie le rachat de deux parcelles au Silla de 2004 m<sup>2</sup> pour le même montant ;
- emprunt de Fr. 1 000 000.- à 3,1% bloqué pendant 10 ans;
- les Fr. 250 000.- supplémentaires servant à rembourser une partie de nos prêts actuels.

Le conseil s'est intéressé à ce problème et les interventions ont été pertinentes et constructives. Le prix demandé soulevé un peu élevé. Après une heure de débat, le vote a fait ressortir 36 oui pour l'achat de la Boulangerie, 18 contre et deux bulletins blancs. Maintenant commence la deuxième étape, le choix du futur boulanger. Plusieurs personnes ont d'ores et déjà posé leur candidature et se retrouvent en lice pour la place.

Merci à toutes les personnes qui n'ont pas voulu que notre village devienne une cité dortoir.

Nous profitons de l'occasion pour remercier M. et M<sup>me</sup> Grossenbacher qui pendant 25 ans ont confectionné avec amour votre pain quotidien et vos friandises préférées. Nous leur souhaitons bonne continuation dans leurs nouvelles activités.

## Vandalisme

La Municipalité, comme vous, a eu vent de certains actes de vandalisme, plus particulièrement à la déchetterie et tout dernièrement sur les murs du collège. Ceci est vraiment navrant et à chaque fois la municipalité a déposé plainte contre inconnu.

Nous pensions être à l'abri de ce genre d'agressivité mais malheureusement nous devons constater que nous ne sommes pas épargnés.

Nous tenons à informer la population que bon nombre de nos jeunes ne font pas partie de cette bande et il est regrettable que quelques agents perturbateurs nuisent à la bonne étiquette de notre commune.

D'autre part trois ou quatre adolescents ont été surpris fumant des cigarettes et buvant de la bière à la sortie du bus scolaire, ce que nous ne pouvons tolérer. Des mises en garde ont également été adressées aux auteurs de ces infractions à notre règlement de police dont nous rappelons l'article s'y rapportant.

*Art. 22 – Il est interdit aux élèves en âge de scolarité obligatoire:*

- a) de fumer;
- b) de consommer des boissons alcooliques;
- c) de sortir seuls le soir après 22 heures, ils sont tenus de se soumettre aux rè-

gles de discipline en vigueur dans l'établissement scolaire qu'ils fréquentent. Les enfants autorisés à assister seuls à une manifestation ou à un spectacle public ou privé se terminant après les heures de police doivent rejoindre immédiatement leur logement.

## Cartes électeurs

En 1997 vous avez reçu votre nouvelle carte d'électeur. De nombreuses protestations se sont élevées dans le canton, *électrice* ne figurait sur aucune carte! Mesdames, sachez que le Conseil d'Etat vous a donné raison. Malheureusement à Fey, il vous faudra attendre quatre ans. Mais nous ne vous oublierons pas.

Pour cette législature 1998-2001 c'est avec sérénité que nous allons vers l'avenir avec courage et entrain.

## Votations

*Votations fédérales et cantonales*

- 7 juin
- 27 septembre
- 29 novembre

*Autres*

Juin: élection des juges prud'hommes  
Septembre: élection des jurés cantonaux

## Pas plus grande qu'une carte de crédit, la nouvelle

# Carte d'identité suisse

est à votre disposition au bureau du contrôle des habitants

Elle vous sera délivrée dans un délai minimum de 10 jours ouvrables

Une signature du TITULAIRE étant exigée à partir de 5 ans, vous voudrez bien vous présenter **personnellement**, muni d'une photo (également nécessaire pour les enfants dès la naissance) et du livret de famille.

## Mémento 1998

30 et 31 mai  
28 juin  
8 et 9 août  
15 et 16 août

Tournoi international du mouvement juniors de FEY et environs  
Rallye de la société de gymnastique  
Tournoi de football du FC FEY  
Tournoi Beach Volley Fey-Rueyres

### Soirées Inter-paroisse

25 avril  
1er et 2 mai

Soirée de la *Voix des Chênes* de Rueyres à la grande salle de Fey  
Soirée de la *Gavotte* de Bercher

## Déchetterie

Depuis quelques mois déjà la nouvelle déchetterie ronronne, avec les maladies de jeunesse en prime. Nous remercions la population des efforts fournis et là également pour les récalcitrants nous aimerions donner quelques consignes pour alléger le travail de notre responsable M. Berthoud et de ses aides.

### Heures d'ouverture:

**Le 1er et le 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 13 h 00 à 15 h 00 du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre.**  
**Le 2<sup>e</sup> et le dernier samedi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 00 durant toute l'année.**

La déchetterie est réservée à la population de la Commune de Fey. En dehors des heures d'ouverture de celle-ci les dépôts sont interdits et les contrevenants passibles d'amende. Prière de bien trier les déchets avant d'arriver à la déchetterie afin d'éviter d'avoir une trop longue attente au moment de les décharger.

Les déchets ci-dessous sont recyclables et peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie communale durant les heures d'ouverture.

### Objets encombrants non métalliques

Plastiques divers, tapis, moquettes, divans, caoutchouc, etc.

### Déchets organiques

Déchets de légumes, branches, gazon, herbe, tailles de haies, feuilles mortes, déchets de jardin

### Matériaux ferreux et objets encombrants métalliques

Ferrailles diverses exemptes de corps étrangers, machines à laver, cuisinières, frigos, congélateurs vélos, etc...

### Fer blanc et aluminium ménage

Boîtes de conserve métalliques, boîtes diverses d'aliments pour animaux de compagnie, plats à pizza, barquettes d'alimentation congelée exemptes de restes de nourriture, boîtes de boissons, couvercles à yogourts, etc.

### Verre

Trié par couleur

### Déchets spéciaux

Peintures, solvants, acides, produits agro-chimiques, liquides inflammables, etc. (tous ces produits doivent être mis dans des récipients ne coulant pas et avec fermeture)

### Batteries

### Papier, cartons

dans la mesure du possible les journaux et les vieux papiers doivent être ficelés ou mis dans des sacs en papiers; les cartons vides sont à écraser afin d'en diminuer le volume.

### Télévisions, matériel électronique

### Matériaux non ferreux

Cuivre, aluminium, inox

### PET

Bouteilles à boissons (écrasées), récipients

### Tubes fluorescents (néons), piles

### Textiles usagés

### Capsules «Nespresso»

### Huiles minérales (vidange de machines) et végétales (huiles de cuisine)

Ne pas mélanger ces deux types d'huile, ne pas jeter les restes d'huile de cuisson dans les canalisations.

### Exceptions

Les déchets provenant de l'industrie, de l'artisanat ou d'activités professionnelles ne peuvent en aucun cas être déposés à la déchetterie. Les médicaments usagés ou périmés sont à déposer dans les pharmacies. Les cadavres d'animaux ne sont pas admis. **Les pneus sont interdits.**

### Renseignements:

auprès de l'administration communale, tél. 021/887 81 13 ou auprès de M. Victor Fiadeiro, municipal, tél. 021 / 887 72 53

### Préposé à la déchetterie:

M. Christian Berthoud à Fey

## Ordures ménagères

### Ramassage

Nous rappelons que le ramassage des ordures ménagères effectué par l'entreprise OPEO a lieu tous les jeudis matin. Toutefois, lorsque le jeudi tombe sur un jour férié, comme le jeudi de l'Ascension, le ramassage a lieu le mercredi qui précède. S'il ne vous est pas possible de déposer le sac le matin du ramassage vous pouvez le déposer la veille au soir. Toutefois, vous veillerez à ce que le sac soit correctement fermé et contienne le moins de déchets possible susceptibles d'intéresser les animaux (chiens, renards, chats) rôdant le soir dans notre village.

### Produits à proscrire des sacs poubelle

D'une façon générale tous les produits qui sont recyclés à la déchetterie communale (voir liste ci-dessus) sont à bannir des sacs poubelles. Sont également à exclure les déchets suivants:

- La suie provenant du ramonage des fourneaux et cheminées
- La sciure et les déchets de bois
- Des éléments de voiture
- Les munitions en tout genre

## STEP

A plusieurs reprises des problèmes sont survenus à la step et le municipal responsable aimerait vous rappeler quelques consignes pour le bon fonctionnement de cette installation.

# Des canalisations avaleuses, des stations d'épuration nombreuses c'est bien, mais il y a des limites à tout!

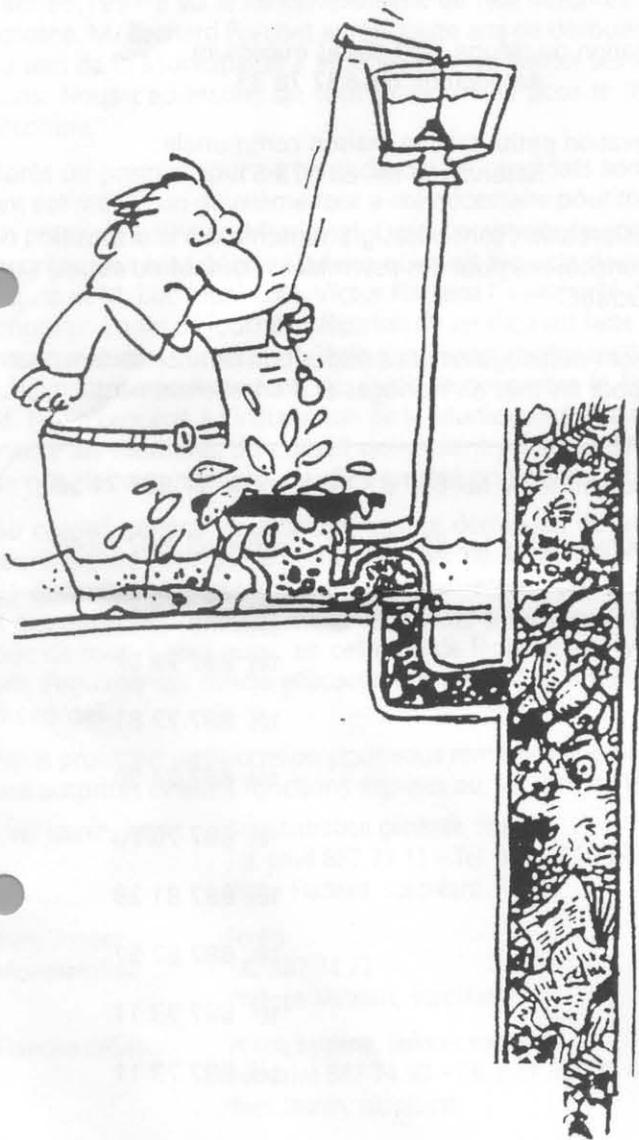
### A ne pas jeter dans les toilettes, lavabos et éviers:

- cornets plastiques
- emballages plastiques
- bas
- textiles
- langes à jeter
- serviettes hygiéniques
- préservatifs
- tampons, protège-slips
- lames de rasoir
- restes solides d'aliments
- litières pour petits animaux

Ces matières solides surchargent les canalisations et obstruent les installations de la station d'épuration.

### En se combinant avec les eaux usées, l'huile et la graisse

forment une masse compacte qui se dépose à l'intérieur des tuyaux et sur les sondes de commandes des stations de pompes. La section de passage se rétrécit, le fonctionnement automatique est mis en échec, avec tous les inconvénients coûteux que cela entraîne.



### Pensons-y et

**faisons usage des centres de réceptions des huiles usées mis en place par les communes.**

**Ne jamais déverser des résidus de ciment dans un égout ou alors les amener à une décharge avec les restes de matériaux.**

**Les huiles de graissage, les solvants, l'essence au centre de réception des huiles usées! Les communes destinent ces substances au retraitement, qui leur rend une bonne partie de leurs qualités et leur permet un nouvel usage.**

## Faites passer le message

## Fonctionnement de la commune

L'administration communale à la Maison de commune, (bourse, contrôle des habitants, agence communale AVS) est ouverte au public

- le lundi de 19 h à 20 h;
- le mardi de 9 h à 11 h 30;
- le jeudi de 13 h 30 à 16 h 30
- ou sur rendez-vous;
- tél. 021/887 8113 (fax + répondeur)

Le greffier vous reçoit le lundi de 19 h à 20 h.

L'entretien du cimetière, des alentours de l'église, des fontaines, du réservoir, la taille des haies communales, etc. sont assurés par des habitants de notre village.

*Pâturage communal* – Taillens Marie-Lise

*Pompiers* – Laurent Dominique, tél. 887 70 70 ou 118.

Rappel de quelques articles du règlement communal sur le service de défense contre l'incendie

Art. 11 – Sont astreintes au service toutes les personnes (féminines, masculines) valides âgées de 20 à 50 ans.

Art. 22 – Les personnes valides en âge de servir et non incorporées sont soumises au paiement d'une taxe d'exemption de Fr. 80.– par personne.

Art. 23 – Sont exemptées du paiement de la taxe d'exemption, les personnes au bénéfice d'une rente invalidité et les femmes durant la grossesse et les deux années qui suivent une naissance.

## Votre commune met à votre disposition

– La grande salle – 200 places à 300 places – sous-sol – 100 places avec ou sans cuisine:

Réservation tél. 887 80 96

– Location du refuge – 40 places maximum:

Réservation tél. 887 78 33

Réservation petite salle et maison communale:

Réservation tél. 887 73 51

Toutes ces salles sont mises gracieusement à la disposition de nos concitoyens pour des assemblées comités ou autres, sans but lucratif.

Elles sont mises également à disposition de nos habitants, sans frais pour les thés de mariages et d'ensevelissement.

|   |                       |                             |                      |
|---|-----------------------|-----------------------------|----------------------|
| Greffe municipal  | Laurent Jean-Marc     | bureau tél. + fax 887 81 13 | privé tél. 887 71 56 |
| Contrôle des habitants et agence AVS  | Pelet Françoise       | bureau tél. + fax 887 81 13 | privé tél. 887 73 46 |
| Relevé des compteurs  | Bonzon Marcel         |                             | tél. 887 73 77       |
| Surveillance déchetterie  | Berthoud Christian    |                             | tél. 887 77 02       |
| Surveillance de la STEP   | Wagnière Jean-Louis   |                             | tél. 887 72 81       |
| Service funèbre   | Debétaz Francine      |                             | tél. 887 74 90       |
| Déneigement routes  | Laurent Dominique     |                             | tél. 887 70 70       |
| Déneigement des trottoirs   | Jaunin Luc            |                             | tél. 887 81 29       |
| Préposé pressoir  | Pidoux Frédéric       |                             | tél. 887 82 57       |
| Conciergerie église   | Jaunin Manuela        |                             | tél. 887 73 11       |
| Conciergerie école  | Jaunin Manuela        |                             | tél. 887 73 11       |
| Réservation et conciergerie grande salle et salle du bas  | Schneeberger Jocelyne |                             | tél. 887 80 96       |
| Réservation et conciergerie refuge  | Pesquet Jean-Louis    |                             | tél. 887 78 33       |
| Réservation et conciergerie petite salle maison de commune (pour assemblée et réunion uniquement) | Dutoit Martine        |                             | tél. 887 73 51       |

Tous les membres de la Municipalité sont à la disposition de nos concitoyennes et concitoyens pour les renseigner ou pour les conseillers en cas de problèmes

*Nous souhaitons à toute la population une bonne santé, un printemps radieux et un bon été et vive la prochaine Feuille de Foyard*